



CG45 BNS01 Aide au logement pour le personnel ministériel pour l'été 2025

Date réelle du document: juin 28, 2025

Source : Betsy Hogan

1. Quel est l'enjeu?

Comme beaucoup d'autres groupes religieux au Canada, les paroisses de l'Église Unie du Canada ont toujours assumé la responsabilité de veiller à ce que leurs leaders rémunérés soient logés pendant toute la durée de leur ministère. Si, pendant des décennies, le logement était un presbytère détenu en fiducie par la paroisse, cette aide au logement a progressivement et majoritairement pris la forme d'une allocation de logement au cours des cinquante dernières années.

Cependant, avec la montée en flèche du coût du logement au Canada, les paroisses et le personnel ministériel de l'Église Unie du Canada sont aujourd'hui confrontés aux graves problèmes suivants :

1. Les membres du personnel ministériel qui n'ont pas encore fait leur entrée sur le marché immobilier et qui vivent dans des presbytères ne peuvent pas les quitter. Ils ne peuvent pas accepter d'appel ailleurs, puisqu'ils ne disposent pas des fonds propres nécessaires pour verser une mise de fonds leur permettant d'obtenir un prêt hypothécaire compatible avec les allocations de logement du personnel ministériel.
2. Les membres du personnel ministériel qui possèdent des maisons dans des marchés immobiliers où les propriétés sont moins chères ne peuvent pas accepter un appel les obligeant à déménager à des endroits où elles sont plus chères. Ils n'ont pas suffisamment de capitaux propres pour verser une mise de fonds leur permettant d'obtenir un prêt hypothécaire compatible avec les allocations de logement du

personnel ministériel.

3. Les paroisses ne peuvent appeler le personnel ministériel se trouvant dans l'une ou l'autre des situations susmentionnées que si elles :
 - a. ont un presbytère;
 - b. peuvent et veulent négocier un prêt pour une mise de fonds.

2. Pourquoi cet enjeu est-il important?

Notre capacité, en tant qu'Église, à soutenir l'œuvre de l'Esprit en appelant les pasteures et les pasteurs et les paroisses à conclure de nouvelles alliances est sérieusement limitée par le simple coût du logement et les structures financières qui régissent l'accès au marché.

Non seulement les véritables sens de l'appel sont mis de côté, le réel espoir de renouveler le ministère vacille et les vrais dons dont pourrait bénéficier le ministère ne se retrouvent pas là où ils pourraient s'épanouir, mais les membres du personnel ministériel qui ne peuvent pas se déplacer deviennent de plus en plus vulnérables.

3. Comment le Conseil général peut-il répondre à cet enjeu?

Certaines paroisses de notre Église n'ont tout simplement pas les ressources nécessaires pour offrir elles-mêmes un prêt pour le paiement d'une mise de fonds. L'Église Unie du Canada accorde depuis longtemps aux paroisses des prêts pour l'achat, la construction ou la rénovation des presbytères par l'intermédiaire du Fonds d'aide en capital. Nous pensons que cela témoigne de l'engagement de notre Église à veiller à ce que les leaders ministériels soient logés pendant toute la durée de leur ministère. Ainsi, l'élargissement du Fonds d'aide en capital pour y inclure l'octroi de prêts ou de subventions pour le versement d'une mise de fonds serait donc conforme à son mandat actuel.

Par conséquent

Nous croyons que l'Esprit Saint appelle le Conseil général à élargir le Fonds d'aide en capital afin d'y inclure l'octroi de prêts ou de subventions pour le versement de mises de fonds, en partie ou en totalité, aux membres du personnel ministériel qui en ont besoin pour déménager et accepter un appel.

4. Quel sera l'effet de la proposition?

Notre Église continue d'assumer sa responsabilité de veiller à loger les leaders ministériels et nous croyons que ces mesures permettront d'atténuer certains des obstacles à la mobilité auxquels le personnel ministériel est actuellement confronté en raison du coût extrêmement élevé des logements.

Notre région et ses agents de liaison pour les relations pastorales sont attentifs à cette question. Ils encourageront et aideront les paroisses à envisager des moyens de négocier un prêt pour une mise de fonds en faveur d'une candidature privilégiée au besoin, afin qu'un appel puisse être accepté.

La décision du Conseil général d'élargir le Fonds d'aide en capital pour y inclure l'octroi de prêts ou de subventions pour les mises de fonds lorsqu'aucune autre ressource n'est à disposition aurait vraisemblablement des conséquences en matière de dotation en personnel et de finances. L'ampleur de ces conséquences dépendra de l'importance des changements d'infrastructure nécessaires et de la mesure dans laquelle cette question est, et continue d'être, un problème dans l'ensemble de l'Église.

Pour l'instance transmettant cette proposition au Conseil général :

Veillez sélectionner l'option appropriée et fournir les principaux points de discussion concernant les enjeux transmis au Conseil général :

- En accord
- En désaccord, sans transmission de la proposition au Conseil général
- En désaccord, avec transmission de la proposition au Conseil général

Si vous avez des questions concernant cette proposition, veuillez les transmettre à

GCinfo@united-church.ca

Type de document: [Proposition](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Bermuda-Nova Scotia Regional Council \(RC15\)](#)